

**COMITE D'ADMINISTRATION**

--oOo--

Séance du 30 novembre 2022

N° 2022-023

**Convention simplifiée de formation entre handicap & emploi et la Caisse des Ecoles  
de Cherbourg-en-Cotentin**

Etaient présent(e)s :

- **Monsieur Dominique HEBERT** - Maire adjoint en charge de la coordination et de l'évaluation des politiques publiques, du PESL, de l'enfance, de l'éducation ; de la Réussite Educative et de la restauration scolaire, Président de la caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin (AR\_2021\_CECC-01),
- **Madame Anne AMBROIS** - Maire Adjointe en charge de la jeunesse, des centres sociaux, du CLSPD, de la Politique de la Ville et de la parentalité,
- **Madame Lydie LE POITTEVIN** - Maire Adjointe en charge de la santé du handicap, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité femmes/hommes,
- **Monsieur Rémi DUBREUCQ** - Représentant Monsieur Hubert COURTEILLE - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ville,
- **Monsieur Nicolas RAFFAILLAC** - Représentant Monsieur Grégory MARCO - Inspecteur de l'Education Nationale circonscription Cherbourg-ouest,
- **Monsieur Didier PERRIER** - Conseiller Municipal, désignés par le Conseil Municipal,
- **Monsieur Daniel JOUANNE** - Sociétaire,
- **Madame Marie-Odile DUBOST** - Sociétaire,
- **Monsieur Patrick TESSON** - Sociétaire.

Etaient excus(é)es :

- **Monsieur Benoit ARRIVE** - Maire de Cherbourg-en-Cotentin,
- **Madame Valérie VARENNE** - Maire Adjointe en charge des Solidarités et du CCAS,
- **Madame Bernadette MILLE** - Personnalité qualifiée - désignée par Madame La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,
- **Madame Stéphanie COUPE** - Conseillère municipale, désignés par le Conseil Municipal,
- **Madame Maryline HAIRON** - Sociétaire,
- **Madame Sylvie SIMON** - Sociétaire.

## **I-EXPOSE**

L'équipe de la Caisse des Ecoles de Cherbourg-en-Cotentin prend en charge un certain nombre de parcours individuels dans le cadre du Programme de Réussite Educative. Même si l'équipe ne travaille pas seule et si des échanges réguliers avec les partenaires ont lieu, les agents ressentent le besoin de s'interroger sur leurs pratiques et sur le sens de leurs interventions.

Il apparaît donc nécessaire de mettre en place une supervision d'équipe et de confier cette mission à l'association Handicap et Emploi.

Cette Intervention pourra se dérouler sous 2 formes :

**Supervision individuelle** sous forme d'une séance d'analyse de pratique professionnelle d'une heure permettant à la personne d'échanger sur une situation professionnelle problématique.

Les rendez-vous pourront être pris à la demande.

**Supervision collective** sous forme d'analyse de pratique professionnelle de deux heures permettant à l'équipe d'échanger sur des situations professionnelles problématiques.

Les supervisons collectives seront programmées tous les deux mois.

## **II-DELIBERATION DU COMITE D'ADMINISTRATION**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'éducation,
- Considérant l'intérêt de la mise en place d'une supervision d'équipe,

### **LE COMITE D'ADMINISTRATION DECIDE**

d'autoriser la signature, avec l'association Handicap et Emploi, de la convention portant sur les modalités d'intervention d'une psychologue du travail.

Président de la Caisse des Ecoles  
de Cherbourg-en-Cotentin  
(N°AR\_2021\_CECC -01)

CHERBOURG-EN-COTENTIN  
CAISSE DES ECOLES

  
Dominique HEBERT



## Proposition d'intervention

### Analyse de Pratiques Professionnelles

#### I. Cadre de la demande et contexte

Etablissement : Caisse des écoles – service Réussite Educative

Le service réussite Educative souhaite pouvoir bénéficier pour l'équipe d'analyse de pratiques professionnelles.

Aussi, le service souhaite être accompagné par des ressources extérieures pour l'animation des ces analyses de pratiques professionnelles.

#### II. Les différentes étapes de l'intervention

La présente proposition a pour objet de préciser les missions et modalités d'intervention de la psychologue du travail de l'Association Handicap et Emploi.

HANDICAP ET EMPLOI organise les actions de formation suivantes :

- **Supervision individuelle** sous forme d'une séance d'analyse de pratique professionnelle d'une heure permettant à la personne d'échanger sur une situation professionnelle problématique. Les rendez-vous pourront être pris à la demande.
- **Supervision collective** sous forme d'analyse de pratique professionnelle de deux heures permettant à l'équipe d'échanger sur des situations professionnelles problématiques. Les supervisions collectives seront programmées tous les deux mois.

Objectif et contenu : **analyse des situations de travail par le biais d'échange réflexif visant le développement des compétences**

Lieu : **Nous vous proposons l'intervention d'un psychologue dans vos locaux locaux (Place Jean Moulin, 50100 Cherbourg en Cotentin).**

Dates : dès signature de la convention, pour une durée d'un an. La présente convention sera renouvelable dans les mêmes termes par tacite reconduction. Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties signataires, sous réserve d'un préavis de deux mois.

**Bénéficiaires : salariés du service Réussite Educative**

Mme DEFONTAINE Céline, psychologue du travail, réalisera les supervisions.

Il est impératif que ces supervisions se déroulent dans un lieu permettant de garantir la confidentialité des échanges (bureau ou salle de réunion fermé), avec à minima une table et des chaises.

Une feuille d'émargement sera signée à l'issue de la supervision. Cette feuille d'émargement servira pour la facturation.

Durant ses périodes d'absence, Mme Defontaine sera remplacée par un autre Psychologue de l'association.

### **III. Propositions tarifaires**

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

| Libellé                                | Financier   | Quantité  | Prix Unit. HT | Total HT | Total TTC |
|--|---|-----------|---------------|----------|-----------|
| Analyse des Pratiques Professionnelles | La caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin, service Réussite Educative | 6         | 300 €         | 1800 €   | 2160€     |
| Optionnel : supervision individuelle   | La caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin, service Réussite Educative | A définir | 70 €          | 70 €     | 84 €      |

|              |               |               |
|--------------|---------------|---------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>1800 €</b> | <b>2160 €</b> |
|--------------|---------------|---------------|

Conditions de Paiement : **Règlement à réception de facture**

Le montant indiqué est forfaitaire et ne peut être diminué du fait d'un changement dans le nombre de participants inférieur à celui indiqué précédemment.

Le règlement des prestations interviendra tous les mois, sur la base d'une facture globalisant l'ensemble des prestations réalisées sur le mois considéré.

Si possible, les factures seront envoyées sur le portail ChorusPro, sous format dématérialisé.

A défaut, elles seront adressées au service Réussite Educative, de la collectivité.

Le délai global de paiement sera conforme aux dispositions légales, à savoir 30 jours.

## IV. Validation de la proposition d'intervention

La présente convention doit être accompagnée d'un chèque d'acompte de 30 % du montant ci-dessus indiqué à l'ordre de HANDICAP ET EMPLOI. Celui-ci sera encaissé une fois la formation réalisée.

Solde payable à la réception de la facture par chèque à l'ordre de HANDICAP ET EMPLOI ou par virement IBAN FR76 1380 7006 1310 5192 8026 891 BIC CCBPFRPPNAN. Déclaration d'activité Prestataire de formation enregistrée sous le numéro 28500128150

La présente convention est à retourner pour enregistrement à HANDICAP ET EMPLOI – 173 Rue Antoine Lavoisier – 50180 AGNEAUX. En cas d'annulation tardive du fait de la structure participante (moins de 15 jours avant le début du stage), nous nous réservons le droit de conserver le chèque d'acompte versé à l'inscription.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

**En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.**

*En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties*

### **Pour HANDICAP & EMPLOI**

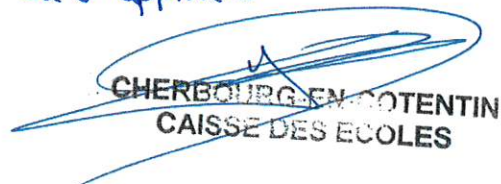
Gildard BEUVE, Président  
Fait à Agneaux, le 16/11/2022  
Signature



### **Pour La caisse des écoles de Cherbourg-en-Cotentin, service Réussite Educative**

Fait à CEC, le 30.11.2022  
Signature précédée de la mention lu et approuvé

*Lu et approuvé*



CHERBOURG-EN-COTENTIN  
CAISSE DES ECOLES

Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le **9/12/2022**

**SLO**

ID : 050-200057578-20221130-DEL\_2022\_023-DE

---